

Une terminologie de parenté de type iroquois, de Maurice Godelier

La terminologie de parenté baruya est du type dit iroquois. En quoi cela consiste-t-il? D'abord rappelons qu'on appelle terminologie de parenté une fraction du vocabulaire d'une langue, un ensemble limité de termes désignant des relations qu'un individu, caractérisé exclusivement par son sexe, masculin ou féminin, entretient, d'une part, avec un certain nombre d'individus des deux sexes dont il (elle) descend ou qui descendent de lui (d'elle), et, d'autre part, avec d'autres individus auxquels il (elle) est allié(e) par le mariage ou qui sont alliés à ses parents paternels ou maternels - ou parfois même sont les alliés de ses alliés.

On a pris l'habitude, en Occident, de désigner l'ensemble des parents paternels et maternels, ainsi que leurs descendants, comme les consanguins et l'ensemble des alliés comme les affins. Mais ces termes n'ont pas de définition unique, universelle, et ont l'inconvénient de projeter sur des univers de parenté autres que les nôtres des distinctions qui engendrent des confusions, déforment ou masquent les faits observés. Pour ce qui concerne les Baruya, il serait absurde de désigner les « maternels » par le terme « consanguins », qui suggérerait qu'ils partagent leur sang avec l'enfant alors que, comme nous allons le voir, le sang et les os d'un enfant proviennent du sperme de son père tandis que son âme, son esprit, provient d'un ancêtre (masculin ou féminin, selon le sexe de l'enfant) appartenant également et exclusivement au lignage de son père. Par ailleurs, mais ceci sera exposé plus loin aussi, on sait que dans beaucoup de terminologies de parenté, dravidiennes et australiennes notamment, il n'existe pas de vocabulaire spécifique pour désigner les affins et que le frère de la mère est désigné par le même terme qui désigne le père de l'épouse (WF), ce terme subsumant deux relations qui, en Occident, appartiennent l'une au vocabulaire de la consanguinité (oncle maternel), l'autre au vocabulaire de l'alliance (beau-père). On comprend ainsi pourquoi un observateur doit décentrer sa pensée par rapport aux catégories et aux représentations de la parenté en usage en Occident.

Quels sont les aspects de la terminologie de parenté baruya qui la font ranger parmi celles de type iroquois? (Bien entendu les Baruya ignorent que leur terminologie est du même type que celle qui fut recueillie au XIX^{ème} siècle par Morgan chez les Iroquois ...) C'est d'abord le fait que les enfants des frères du père et de la sœur de la mère sont désignés par les termes employés pour désigner les frères et les sœurs d'Ego. Tous sont frères et sœurs, ce qu'en jargon anthropologique on énonce en disant que les cousins parallèles sont (équivalents, identiques à des germains. En revanche, les enfants des sœurs du père et des frères de la mère, les cousins croisés d'Ego, sont désignés par un terme distinct. Les cousins et cousines parallèles étant des frères et sœurs, ils sont théoriquement inépousables. Mais les Baruya épousent parfois leur cousine parallèle matrilatérale. Les cousins et cousines croisés au contraire sont potentiellement épousables, mais en fait les Baruya n'épousent pas la fille du frère de leur mère, leur cousine croisée matrilatérale, et ceci parce qu'ils ne doivent pas reproduire le mariage de leur père et prendre femme dans le lignage d'où vient leur mère. Cette distinction entre cousins parallèles et croisés ne se prolonge pas sur plusieurs générations comme dans les systèmes dravidiens. Elle est la conséquence, au niveau de la génération d'Ego, d'un échange de femmes qui a eu lieu à la génération précédant celle d'Ego (G+1), mais elle n'est pas la conséquence d'une règle qui prescrirait à Ego d'épouser l'une de ses cousines croisées, ou qui, de façon moins contraignante, la lui ferait choisir *de préférence* à d'autres épouses possibles. L'absence de règle de mariage prescriptive ou préférentielle explique l'existence, dans la langue baruya, d'un vocabulaire spécifique pour désigner les alliés par le mariage, ce qui est un second trait caractéristique des terminologies de parenté iroquoises qui les distingue des terminologies dravidiennes. L'existence de cette terminologie spécifique signifie que la règle n'est pas d'épouser quelqu'un qui soit un parent proche du côté paternel ou maternel, mais un(e) Baruya d'un lignage avec lequel votre lignage n'a pas encore fait d'alliance (ou n'en a plus fait depuis trois générations au moins). Bref, un(e) allié(e) potentiel(le) est un(e) Baruya non apparenté(e) ou lointainement apparenté(e), mais ce n'est pas un étranger car la tribu des Baruya est massivement endogame. Quand on épouse une étrangère, c'est en général pour conclure une alliance commerciale ou

politique, et dans ce cas on échange, suivant le contexte, soit une femme (alliance politique) soit (alliance en vue du commerce) une certaine quantité de biens: barres de sel, cauris, capes d'écorce, plumes, etc., bref, des richesses pour une femme, un *bridewealth*.

Revenons sur le fait que les enfants des frères de mon père et des sœurs de ma mère sont pour moi des frères et sœurs. Ceci implique que les frères de mon père sont également pour moi des pères et les sœurs de ma mère des mères. Nous avons donc affaire à une terminologie dite « classificatoire » où le terme pour « père » désigne une catégorie d'individus dans la même relation avec Ego que l'homme qui est marié à sa mère. La notion d'« oncle » paternel n'existe donc pas dans cette langue, et la « paternité » n'a pas le même sens que dans notre langue puisque le mot « *nourntoé* » en baruya range dans la même catégorie des personnes et des relations que nous distinguons. Il en va de même du côté maternel, où la notion de tante maternelle n'existe pas puisque toutes les sœurs de ma mère sont des mères. Mais comme toutes ces « mères » ne sont ni des coépouses de mon père ni des épouses potentielles ou réelles des frères de mon père, de mes autres pères, on voit aussitôt que le mot « *noua* », que je traduis en français par « mère », englobe des personnes et des relations que nous distinguons dans la parenté européenne. Par ailleurs les frères de ma mère sont bien des oncles, mais du fait que le

mariage chez les Baruya repose sur l'échange entre deux hommes, chacun d'une de leurs « sœurs », l'une des sœurs de mon père est probablement l'épouse de l'un des frères de ma mère (MB = FZH). En revanche, les autres frères de ma mère seront mariés à des femmes d'autres lignages au nom du principe qui veut que deux frères ne doivent pas prendre femme dans le même lignage. Les notions de père, de frère, de sœur, etc., renvoient donc chacune à un nombre indéfini d'individus qui sont avec Ego et les germains d'Ego dans la même relation catégorielle.

Les théoriciens de la parenté, devant l'existence de ces terminologies classificatoires et de ces termes désignant des catégories d'individus entretenant une relation équivalente, se sont posé la question de savoir si ces catégories se sont construites par extension, comme par exemple lorsque l'on utilise le mot « père » par extension (et projection) de la relation père-enfants créée au sein de la famille nucléaire à tous les frères du père qui n'appartiennent pas à cette famille nucléaire et ne sont pas mariés à la mère. Or la parenté, nous le verrons, ne se réduit jamais à la famille, nucléaire ou autre, et les groupes de parenté ne se construisent pas par simple extension et multiplication des relations internes à la famille nucléaire, que certains, depuis Murdock, insistent pour désigner comme les « relations primaires » de la parenté. C'est donc du côté d'une équivalence posée dès le départ entre les relations qui lient un Ego et la classe de ses substituts (frères » et « sœurs ») à une autre classe d'individus qu'il faut chercher l'explication. Et cette équivalence peut subsumer des relations généalogiquement très différentes, et à la limite mettre en relation des individus qui n'ont entre eux aucun rapport généalogique direct ou indirect.

Nous disposons d'ailleurs, dans la terminologie de parenté française qui est du type eskimo, de termes classificatoires qui subsument sous un même mot des individus qui sont posés par rapport à Ego à la même distance et dans une relation équivalente, alors que leurs rapports à Ego sont distincts. Le terme « tante » désigne aussi bien la sœur du père que la sœur de la mère, le terme « neveu » aussi bien un fils de frère qu'un fils de sœur, et à chaque fois il faut préciser ce rapport en le décrivant: c'est une tante du côté de mon père, un neveu du côté de ma sœur, etc. C'est la même chose chez les Baruya. Ainsi, pour distinguer les frères de ma mère de tous hommes qui appartiennent au même lignage et sont leurs « frères », donc également des oncles classificatoires pour Ego, les Baruya disent que ce sont des *api aounié*, des frères-de-mère (*api*)-du-sein (*aounié*), et leurs enfants sont appelés *migwé* (cousins croisés) *aounié* (du côté du sein) pour les distinguer de tous les autres cousins croisés. De même les enfants de la sœur du père sont appelés *migwé* (cousins croisés) *kalé* (du côté du foie) pour les distinguer des enfants de toutes les sœurs classificatoires du père. De même les frères du père sont appelés « petits » pères pour les distinguer du père qui est l'époux de la mère, et les sœurs de la mère « petites » mères pour les distinguer de la mère épouse du père.

En termes d'attitudes, de droits et de devoirs, tous les pères (le père et les frères du père) d'un individu ont autorité sur lui, et si Ego n'a pas de sœur à échanger pour se marier, il est en droit

d'attendre que ses autres pères lui cèdent une de leurs filles (qui sont ses « sœurs » classificatoires) pour qu'il puisse l'échanger et se marier. De plus, comme nous le verrons, tous ces pères et tous leurs enfants ont été faits avec le même sperme que celui de son père et que le sien si Ego est un homme. Ce qui explique que, bien qu'il appelle également « sœurs » les filles des sœurs de sa mère, il ne puisse pas en disposer pour se marier: elles n'ont pas été faites avec le même sperme qui a fait les femmes de son lignage qu'il appelle « sœurs »; De même, bien que les sœurs de la mère soient également des mères, quand Ego s'adresse à sa mère il l'appelle « *Nouaou* », et quand il s'adresse aux sœurs de sa mère il dit « *Amawo* », Précisons enfin que les grands-parents et les petits-enfants utilisent entre eux des termes réciproques, « *até* » (grand-père, petit-fils), « *ata* » (grand-mère, petite-fille), et que si votre arrière-« grand-père » est encore vivant et que vous soyez un garçon, il vous appellera « petit frère » (*gwagwé*) et vous vous adresserez à lui en l'appelant « grand frère » (*dakwé*). Ce qui veut dire qu'au-delà de trois générations, les individus qui portent le même nom « fusionnent » entre eux et que cette fusion commence à la troisième génération, quand le petit-fils porte le même nom que son grand-père paternel, la petite-fille le même nom que sa grand-tante paternelle, etc. C'est là un indice indirect que pour les Baruya, l'esprit d'un ancêtre ne meurt pas et que donner son nom à un nouveau-né revient à donner en même temps à cet esprit un corps pour se réincarner.

Nous arrêterons là cette brève description de la terminologie de parenté baruya, qui pourrait bien sûr être poussée beaucoup plus loin. Résumons donc ses principaux traits.

Il s'agit d'une terminologie « classificatoire », comportant une distinction entre parents croisés et parents parallèles, assimilés ici aux germains, une distinction présente au niveau de la génération d'Ego seulement (G0) et non pas sur plusieurs générations ascendantes et descendantes, comme dans les systèmes dits dravidiens. Cette terminologie comporte également des termes spécifiques pour désigner les affins, ce qui est également un trait des systèmes iroquois, que cela distingue des systèmes dravidiens. Enfin, la terminologie ne porte aucune indication sur la nature du principe de descendance qui fonctionne dans cette société, et qui est patrilineaire. Rappelons que les Indiens Iroquois décrits par Morgan étaient matrilineaires et qu'il existe des terminologies iroquoises associées à des principes de descendance indifférenciés, non-linéaires, qu'on appelle cognatiques. On peut déjà en conclure qu'il n'existe donc pas de lien nécessaire entre l'existence de telle ou telle terminologie et la présence de tel ou tel principe de descendance. Dernière remarque enfin: les enfants apprennent très tôt l'usage de tous ces termes de parenté. Ce sont en général les mères qui les leur enseignent, dans des situations concrètes, et ils ont vite fait de comprendre que s'ils doivent appeler tel ou tel homme distinct de leur père du même terme qu'ils emploient pour leur père, « *noumwé* », ils doivent appeler les enfants de cet homme « frères » et « sœurs », etc.

GODELIER Maurice, « Une terminologie de parenté de type iroquois », in *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, 2004, pp. 63-67